

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Joëlle BRUTO, MM. Jean-Paul CHETIF, Jean-François MALLEGOL, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Sylvain MONIN, Lionel VILLAUME, Cédric BEYDON

Absents excusés : Corinne SIMONIN pouvoir à Véronique DEL FABRO

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

#### **OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2019**

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019. Monsieur MALLEGOL émet une réserve sur le procès-verbal et les délibérations émises concernant le transfert de compétence de la commune d'Hudiviller vers la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois.

En effet, le procès-verbal fait état de délibération portant la mention de la compétence « eau » or, seule la compétence « assainissement » est transférée.

Après discussion et que le conseil ait réaffirmé sa seule volonté de transférer la compétence « assainissement », il est décidé de prendre les contacts nécessaires auprès de la Communauté de Communes pour s'assurer clairement que seule la compétence « assainissement » est transférée.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de repousser l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 à sa prochaine réunion.

#### **OBJET : Congrès des maires**

Madame le Maire sollicite la prise en charge des frais d'hébergement et de transports liés à sa participation au congrès des Maires du 19 au 21 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents et après sortie de séance de Madame le Maire, conseillère intéressée**, accepte la prise en charge des frais du maire.

#### **OBJET : Décision modificative service assainissement**

Madame le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu d'intégrer les travaux d'assainissement collectif ainsi que les frais d'études.

Afin de procéder à cette opération d'ordre comptable, Madame le Maire propose d'ouvrir les crédits suivant :

- Article 21562 (dépense d'ordre) : + 80 389,00 €
- Article 2031 (recette d'ordre) : + 80 389,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative telle qu'énoncée ci-dessus.

#### **OBJET : Formation tablette prise en charge par la commune**

Afin de lutter contre la fracture numérique et notamment pour les habitants les plus âgés, la commune s'est rapprochée de la société MON ASSISTANT NUMERIQUE afin de proposer des stages d'initiation à l'utilisation des tablettes numériques nommés « *ateliers tablettes grands débutants pour séniors* ».

Le programme prévisionnel des stages consiste en quatre ateliers de deux heures chacun concernant « les premiers doigts sur la tablette », puis « les emails », « les premières recherches sur internet » et « les applications ».

Plusieurs habitants se sont déclarés intéressés suite à la communication faite dans les boîtes aux lettres et une première session est organisée.

Le coût d'une session de 4 ateliers est de 636 euros HT. Si un besoin de paramétrage initial des tablettes s'exprime, il peut être réalisé moyennant un coût supplémentaire de 149 euros HT.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de la prise en charge intégrale du coût de ces stages par le budget communal.

### **OBJET : Formation tablette demande de subvention**

Suite à la décision du Conseil Municipal de prise en charge intégrale du coût de la formation « tablette », le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de demander une subvention auprès du Conseil Départemental s'agissant du Contrat Territoires Solidaires et auprès de la conférence des financeurs.

Il mandate Madame le Maire pour effectuer l'ensemble des demandes.

### **OBJET : Entrées et sorties du SDAA 54**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité :

les demandes d'entrée du SDAA 54 de :

- La Communauté de Communes des Pays du Sânon pour son périmètre entier
- La commune d'Hamonville

les demandes de sortie du SDAA 54 de :

- La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour son périmètre de substitution (Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Flin, Fontenoy-la-Joûte, Franconville, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Lachapelle, Lamath, Magnières, Merviller, Moyen, Pettonville, Thiaville-sur-Meurthe, Vacqueville, Vallois, Vathiménil, Veney)
- La Communauté de Communes Moselle et Madon
- La Communauté de communes Seille et Grand Couronné pour son périmètre de substitution (Bratte, Moivrons, Villers-les-Moivrons)
- La commune de Fenneviller

### **OBJET : Coupes de bois**

Un point est effectué s'agissant des coupes de bois qui pourraient être mises en affouage. Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- De faire marquer la parcelle 2 « au bois battant » cette année,
- D'engager une procédure d'affouage l'année prochaine concernant les parcelles 1, 2, 3 et 4 « au bois battant » ainsi que sur la parcelle 10 déjà marquée.

### **OBJETS DIVERS :**

**Curage des fossés** : le bilan des travaux à mener a été effectué avec l'appui d'un agent de la DDT. L'étendue de ces travaux est moins importante que ce qui était envisagé. Deux devis ont été obtenus et le devis le moins cher est adopté à prestation équivalente (2990 HT pour 720 mètres linéaires de travaux).

**Trottoirs rue de la Fontaine** : le Conseil Municipal acte les avancées de la réunion avec les riverains qui a permis de préciser le projet. Une nouvelle proposition technique plus précise va être faite par le bureau d'étude.

**Vœux** : ils se tiendront à la maison pour tous le 5 janvier 2020 à 16h00.

**Brocante** : La date retenue pour l'organisation de la prochaine Brocante est le 20 septembre 2020.